



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

ATELIER DU TIDM POUR CONSEILLERS JURIDIQUES (PARRAINÉ PAR LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE)

Le 2 juillet 2023, M. le juge Albert Hoffmann, Président du Tribunal, a ouvert le deuxième atelier du TIDM pour conseillers juridiques (parrainé par la République de Corée) et accueilli au Tribunal des participants des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Cameroun, Comores, Congo, Eswatini, Gabon, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Zambie et Zimbabwe. L'atelier, qui se tient au siège du Tribunal du 2 au 7 juillet 2023, s'adresse aux conseillers juridiques des États d'Afrique.



Dans son allocution d'ouverture, le Président Hoffmann a souligné l'engagement constant du Tribunal en faveur du renforcement des capacités des générations futures d'experts en droit de la mer, qu'il s'agisse de fonctionnaires, d'étudiants ou de chercheurs, et exprimé la gratitude du Tribunal à la République de Corée pour son soutien à l'organisation de l'atelier. Il a noté le rôle important que les États d'Afrique jouent en participant activement aux négociations internationales et régionales et aux conférences relatives à l'utilisation pacifique des mers et des

océans. À cet égard, il a exprimé l'espoir que l'atelier donne lieu à un échange d'idées dynamique.

Dans son allocution, M. Hwang Jun-shik, Directeur général des affaires juridiques internationales au Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, a souligné le ferme engagement de la République de Corée en faveur des programmes de renforcement des capacités du Tribunal, tels que le programme de stages, la série des ateliers régionaux et la série des ateliers pour conseillers juridiques, chacun de ces programmes étant essentiel pour faire connaître le rôle du Tribunal dans la défense du régime instauré par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Cet atelier est le deuxième de la série des ateliers du TIDM pour conseillers juridiques et s'inscrit dans les programmes de renforcement des capacités du Tribunal visant à promouvoir et diffuser les connaissances sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et notamment sur les procédures de règlement des différends prévues à sa partie XV.

Le programme de l'atelier comprend des sessions consacrées à des questions de procédure et de fond, comme le rôle du Tribunal dans le règlement des différends relatifs au droit de la mer, une présentation générale des procédures devant le Tribunal, la délimitation maritime et les questions afférentes au plateau continental, le milieu marin, la pêche et la navigation. L'atelier se terminera par une table ronde sur les éléments clés du nouvel Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Des présentations seront faites par le Président Hoffmann, le Vice-Président Heidar, les juges Jesus, Kateka, Bouguetaia et Kamga, ainsi que par la Greffière Hinrichs Oyarce. Des conférenciers extérieurs – les professeurs Erik Franckx, Ellen Hey, Alina Miron, Alex Oude Elferink, Alexander Proelss et Yoshifumi Tanaka – de même que Mme Jessica Battle, M. Kurt Davis, M. Michael Imran Kanu et l'ambassadrice Rena Lee, feront également des présentations au cours de l'atelier.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1,
22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227,
télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org